

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme – M. DEFERT Philippe – M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno - M. PALICOT Jérôme - M^{me} PESLIER Nathalie – M. VALPREMIT Antoine –

Absents excusés : M. ROUSSEAU Didier

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
En Exercice	Présents
09	08
Date de convocation	
10 octobre 2023	
Date d'affichage	
10 octobre 2023	

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Aucune observation n'étant formulée,
le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité

49 – SALLE DES FETES : Rénovation et extension devis complémentaire pour la suppression de l'accès à la salle des fêtes

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis complémentaire de la société STPO (hors marché) concernant la suppression de l'accès à la salle des fêtes. Il peut se résumer ainsi :

Désignation	Unité	Qté	PU	Montant HT
Signalisation de chantier	FT	1,00	150,00 €	150,00 €
Dépose des barrières et évacuation	FT	1,00	50,00 €	50,00 €
Découpe des enrobés existant	MI	11,50	7,00	80,50 €
Démolition du mur béton et évacuation vers une plateforme de recyclage	FT	1,00	825,00 €	825,00 €
Démolition de la chaussée existante et évacuation, compris dépose des bordures	M ²	75,00	4,90 €	367,50 €
Terrassement de la zone en espace vert et évacuation	FT	1,00	350,00 €	350,00 €
Remblaiement et ms en forme du talus, compris mise en œuvre de terre végétale en finition	FT	1,00	500,00 €	500,00 €
Empierrement avant enrobé	M ²	10,00	9,40 €	94,00 €
Enrobé drainant	M ²	10,00	26,20 €	262,20 €
Fourniture et pose d'une bordure béton T2	M ²	8,00	49,90 €	399,20
TOTAL HT				3 078,20 €
TVA à 20 %				615,64 €
TOTAL TTC				3 693,84 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ d'**approuver** le devis STPO qui s'élève à la somme de 3 078,20 € HT soit **3 693,84 € TTC**
- ⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 2313-890 du budget primitif.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

50 – COMPTABILITE : Commune – décision modificative n° 01-2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de **procéder** aux virements de crédits ci-dessous :

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Pour mémoire BP 2023</i>		265 284,49 €	620 257,04 €
60636	Vêtements de travail	177,00 €	
611	Contrat de prestations	1 800,00 €	
6135	Location	210,00 €	
615521	Batiments publis	2 800,00 €	
615231	Entretien voirie	10 000,00 €	
6236	Catalogues / imprimés	265,00 €	
627	Services bancaires	255,00 €	
6283	Frais nettoyage	- 600,00 €	
6284	Redevances pour service	562,50 €	
6411	Rémunération titulaire	16 500,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150,00 €	
6455	Cotisations assurance du personnel	380,00 €	
6574	Subventions aux associations	218,00 €	
673	Mandat annulé	90,00 €	
7817	Reprise sur provisions dépréciation		408,00 €
74121	Dotation de solidarité		3 276,00 €
74127	Dotation Nationale Péréquation		50,00 €
742	Dotation aux élus locaux		253,00 €
744	FCTVA		3 221,84 €
74748	Autres communes		626,00 €
7478	Autres organismes		1 813,65 €
7484	Dotation de recensement		894,00 €
752	Revenus des immeubles		1 131,00 €
7713	Libéralités reçues		2 980,00 €
	TOTAL DM n° 01-2023	32 807,50 €	14 653,49 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	298 091,99 €	634 910,53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Pour mémoire BP 2023</i>			- €
	0	- €	- €
	TOTAL DM n° 01-2023	- €	- €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	- €	- €

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

51 – VOIRIE : Travaux point à temps – année 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons validé un devis de réparation de la voirie auprès de l'entreprise LOCHARD-BEAUCE.

Par mail en date du 28 septembre 2023, l'entreprise Lochard-Beaucé nous a informé être dans l'impossibilité de finir les travaux suite à leur liquidation judiciaire en date du 30 août 2023.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons consulté les entreprises STPO et PIGEON pour réaliser les travaux de voirie. M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.

- ✓ Groupe PIGEON 7 193,86 € TTC
- ✓ STPO..... 27 490,00 € TTC

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ de **retenir** le devis du groupe PIGEON qui s'élève à la somme de **7 193,86 € TTC**
- ⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article **615231** du budget primitif 2023.
- ⇒ d'**annuler** la délibération n° 35 du 22/06/2023 visée le 28/06/2023 par la Préfecture de la Mayenne.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et Publié à Sacé, le 24 octobre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Nathalie PESLIER

Antoine VALPREMIT